



Cours minerve 5ans apres service recouvrement m'appelle

Par **Reledina974**, le **21/07/2017** à **12:29**

Bonjour.

En 2011 je m'étais inscrite au cours minerve. J'avais déjà payé environ 900 euros de cours. Suite à cela, j'avais plus les moyens de les régler en 2012. Mon contrat avec eux se terminait en 2013. Entre temps, je recevais des courriers disant qu'il allait envoyer mon dossier au service contentieux. Depuis 2013, ils ont arrêté de m'appeler et même d'envoyer des courriers. Nous sommes en juillet 2017. Et je reçois un appel d'un certain monsieur qui travaille au service de recouvrement pour la société du cours minerve qui a été apparemment rachetée. Il me dit que je leur suis redevable de la somme de 720 euros... ce monsieur me propose de payer cette somme sur 7 mois, soit 102 euros par mois. Il m'a même demandé si je pouvais payer toute de suite par carte bleue au téléphone. Bien évidemment, je lui ai dit non. 5 ans après m'appeler et me dire de leur payer et pendant ces 5 ans j'avais plus de nouvelles. Dois-je leur payer 5 ans après? Je suis choqué!! 5 ans après. Je leur demande s'ils peuvent pas envoyer le dossier ici avec les contentieux recouvrement de la Réunion. Il dit on peut pas faire ça! Vos avis... je suis perdu. J'ai besoin conseil. Merci

Par **chaber**, le **21/07/2017** à **14:36**

bonjour

sans titre exécutoire votre affaire est forclosée

Par **Ilorca**, le **21/07/2017** à **17:45**

bonjour ecoute mr chaber il a tout a fait raison
cordialement

Par **Reledina974**, le **21/07/2017** à **20:53**

Merci a vous